

**MÉMOIRE DÉPOSÉ
À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION
DES FORÊTS DU DOMAINE PUBLIC**

**PAR
LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

AVRIL 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE.....	3
1. DES INQUIÉTUDES RENFORCÉES	3
2. DES CONFLITS POTENTIELS QUI FREINENT LE DÉVELOPPEMENT	3
3. DES INTERVENANTS QUI SE MULTIPLIENT ET VEULENT CHANGER DES CHOSES.....	4
GESTION DÉCENTRALISÉE DE LA FORÊT PUBLIQUE ?	6
1. POUR MIEUX SAISIR LES ENJEUX	6
Répartition des superficies <i>Forêt publique et privée</i> pour les MRC du BSL	6
2. POUR INFLUENCER LE DEVENIR DE NOTRE FORÊT.....	7
3. POUR POUVOIR INSTAURER UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS SOUPLE.....	8
4. POUR FAIRE EN SORTE QUE LA FORÊT PUBLIQUE SERVE D'AVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL	9
LA CONSULTATION DES TIERS : UNE APPROCHE À MODIFIER.....	10
UNE MRC FORTEMENT CONCERNÉE PAR LA GESTION DE LA FORET PUBLIQUE.....	12
UN APPUI À LA PROPOSITION RÉGIONALE.....	13
NOS RECOMMANDATIONS	14
<i>SUR LA GESTION DÉCENTRALISÉE ET LA PROPOSITION RÉGIONALE.....</i>	<i>14</i>
<i>SUR LA CONCERTATION DES INTERVENANTS</i>	<i>15</i>
<i>À L'ÉCHELLE DU CAAF.....</i>	<i>15</i>
<i>À L'ÉCHELLE DE L'UNITÉ TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT.....</i>	<i>16</i>
<i>SUR L'ASSOUPLISSEMENT DU CADRE NORMATIF.....</i>	<i>16</i>
<i>SUR LE FINANCEMENT DE NOS OUTILS DE DÉVELOPPEMENT</i>	<i>17</i>
CONCLUSION	18

Introduction

La Municipalité régionale de comté de La Matapédia a choisi de déposer le présent mémoire auprès de la Commission Coulombe pour un ensemble de raisons dont le fait que la forêt est incontestablement la ressource la plus importante de son territoire et que la survie de plusieurs de ses communautés lui est intimement liée. Cette réalité a d'ailleurs été confirmée par le fait que La Matapédia s'est vu décerner, en 1993, le titre de Capitale forestière du Canada.

Il y a une autre raison qui a conduit la MRC à présenter le présent mémoire, et c'est le fait qu'il lui paraît urgent de modifier les actuelles façons de faire en matière de gestion de la forêt publique. Elle est aussi convaincue avec ses citoyens qu'il est possible de gérer la forêt publique en minimisant les conflits et en faisant en sorte qu'elle serve davantage au développement durable des communautés locales, en particulier de celles dont l'existence a toujours été liée à la forêt.

Le portrait qui a été dressé par l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent, et dont les commissaires ont pu prendre connaissance, montre à l'évidence qu'une gestion qui exclut pratiquement la participation des milieux, qui n'implique qu'un nombre limité de partenaires, dont les relations et peut-être les intérêts apparaissent parfois conflictuels aux yeux du public, ne permet pas d'assurer une utilisation de la ressource qui satisfasse aux exigences du développement durable. La pression constante qui s'exerce sur la matière ligneuse alliée à des exigences accrues en matière de protection du milieu forestier conduit presque inévitablement à des baisses d'allocations et à des menaces de ruptures de stocks dont les conséquences nous sont bien connues. Le mode de gestion actuel entraîne un lot de frustrations, aussi bien du côté des utilisateurs du milieu forestier, des communautés forestières, de ceux qui sont préoccupés par la conservation de la biodiversité et des industriels eux-mêmes que du côté des professionnels de la foresterie. Sans compter qu'il ne se traduit pas par une valorisation et une amélioration du travail en forêt. Mais son plus grand défaut est sans doute le fait que ce mode de gestion semble se caractériser par un manque de vision à long terme. Au total, la gestion de la forêt publique a mauvaise presse et parce qu'elle a mauvaise presse, elle démobilise et n'est pas étrangère au fait que notre centre de formation professionnelle en foresterie et nos programmes collégiaux en transformation des produits forestiers trouvent de moins en moins preneurs, même si d'autres facteurs peuvent avoir contribué à cette désaffection.

La MRC de La Matapédia est sensible aux aspirations et aux inquiétudes de sa population et des intervenants forestiers de son territoire. Elle a donc choisi de les consulter avant de rédiger le présent mémoire et, à cette fin, elle a mis sur pied un groupe de consultation chargé de recueillir le point de vue des acteurs et des intervenants locaux (par résolution adoptée le 10 mars 2004). Le groupe de consultation, dont la présidence a été confiée à monsieur Laval Morin, comprenait les personnes suivantes : madame Lise D'Auteuil et messieurs Fernand Guimond, Philippe Marquis, Claude Rivard, Pierre Lepage, Jean-

Pierre Morneau et Raymond Bonin. Dans une première étape, la population matapédiennne, et en particulier les intervenants du milieu forestier, ont été invités à participer à une soirée d'information qui s'est tenue le 22 mars et à formuler ultérieurement des avis à l'intention du groupe de consultation. Près de 75 personnes ont participé à la soirée d'information et une quinzaine d'intervenants et d'individus nous ont fait parvenir un avis ou nous ont exprimé verbalement leur point de vue.

Notre consultation s'est faite principalement sur la base des trois éléments suivants :

1^{er} élément - Les questions que votre commission adresse au public et certaines formulées par notre groupe de consultation pour permettre de faire ressortir le point de vue matapédien sur la gestion de la forêt publique.

2^e élément - Une proposition émanant de divers groupes de travail mis sur pied par le CRCD, proposition qui suggère des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Bas-Saint-Laurent.

3^e élément - Le portrait de la forêt bas-laurentienne tel qu'élaboré par l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent.

D'autre part, le mémoire est aussi le fruit de la réflexion du groupe de consultation lui-même.

Avec le passage en région de votre commission, on peut affirmer que c'est pratiquement la première fois que l'on tend aux citoyens de la MRC de La Matapédia une « oreille officielle » en ce qui concerne la gestion de la forêt publique. Le présent mémoire tente par conséquent de refléter les préoccupations de nos communautés et de nos intervenants et le groupe de consultation s'est efforcé en quelque sorte de donner à sa réflexion une couleur locale. Par ailleurs, compte tenu que la question de la gestion des forêts publiques soulève chez nous de réelles passions, il n'est pas surprenant que la quinzaine d'intervenants et d'individus qui nous ont transmis leur point de vue aient pu, dans certains cas, nous désigner comme porteurs de messages plus ou moins en rapport avec le mandat de votre commission. Tout en nous efforçant de refléter l'éventail des opinions recueillies, nous avons cherché cependant à nous en tenir aux questions qui touchaient au plus près celle de la gestion des forêts publiques. Les commentaires et recommandations formulés qui n'ont pu être intégrés au présent mémoire ont été colligés dans un document qui vous est déposé en aparté.

ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE

1. Des inquiétudes renforcées

Comme chacun le sait maintenant, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a annoncé un report de deux ans dans le dépôt des plans généraux d'aménagement et des calculs de possibilité sur lesquels ils doivent reposer. Ce report ne fait qu'accroître les inquiétudes concernant de nouvelles baisses d'allocations. Il éveille les soupçons au sein de la population, de la nôtre en particulier qui a déjà eu à vivre les contrecoups d'une baisse substantielle des allocations de matière ligneuse. La rumeur veut que les nouveaux calculs de possibilité nous réservent d'ailleurs une autre baisse importante, notamment parce qu'il faudrait intégrer aux calculs en cours de nouveaux intrants. Il se peut que le report soit justifié, qu'il relève d'un principe de précaution, mais comment le public, comment les Matapédiens pourraient-ils le savoir ? Quoi qu'il en soit, ce report et les baisses d'allocation réelles ou appréhendées confirment un des éléments importants qui se dégagent de la consultation menée par la MRC : **la gestion de la forêt publique manque définitivement de transparence** et les gens ont perdu confiance au processus qui conduit à fixer le niveau de récolte sur la forêt publique. **Faut-il rappeler que la forêt publique n'appartient pas au gouvernement ? Elle appartient aux citoyens** et, à cause de cela, la transparence ne devrait pas apparaître comme une obligation accessoire, mais comme le fil conducteur de toutes les étapes de la gestion elle-même. De surcroît, le MRNFP vient de voir ses budgets coupés de 16 %, soit l'équivalent de 30 millions de dollars, et l'on peut facilement imaginer qu'il ne sera pas tenté, dans ces conditions, de consacrer davantage de fonds à informer correctement le public sur la gestion des terres publiques et notamment à propos des méthodes utilisées pour calculer la possibilité forestière. Il faut souligner au passage que, compte tenu de l'importance de la forêt publique chez nous, cette diminution des budgets du MRNFP n'augure rien de rassurant pour nous.

2. Des conflits potentiels qui freinent le développement

Une partie importante du public qui souhaite qu'on utilise différemment la forêt, qu'on y permette le développement d'activités récréatives ou touristiques, de cueillette, d'observation de la faune, d'acériculture ou de développement des produits non ligneux s'inquiète de ce que la forêt soit quasi exclusivement vouée à la production de matière ligneuse et à l'approvisionnement d'usines qui, en situation de concurrence, deviennent de plus en plus arborescentes. Beaucoup de gens, y compris chez nous, font la promotion d'une utilisation polyvalente du milieu forestier et cherchent, par exemple, à créer de petites entreprises ou à développer sur la forêt publique des activités qui ne sont pas centrées sur la récolte de la matière ligneuse. Même en l'absence de conflit ouvert, les promoteurs ou les gestionnaires de ces activités ne voient guère comment ils pourraient investir dans leur développement ou dans la mise en valeur de ces produits non ligneux,

faute de garanties à long terme en ce qui concerne l'accès à la forêt publique. Les intervenants touristiques souhaitent également mettre en valeur le milieu forestier par des aménagements appropriés.

Il se passe donc que les détenteurs de CAAF et le MRNFP sont constamment soumis, chez nous comme ailleurs, à des demandes ponctuelles qu'ils sont plus ou moins en mesure de satisfaire. C'est une situation normale au sens où une région en déclin économique et dont l'économie est fortement tributaire de la forêt cherche des manières différentes d'en tirer parti. Mais c'est une situation porteuse de conflits potentiels et qui ne peut durer. Par exemple, un organisme de gestion en commun souhaite développer chez nous la culture du bleuet en milieu forestier public. Il s'agit d'une demande légitime, mais également d'un choix qui peut affecter la possibilité forestière pour un détenteur de CAAF. Sans présumer de la solution à ce type de problèmes, il faut néanmoins se rappeler qu'une région comme la nôtre ne peut se permettre de rater une occasion de développement, si minime soit elle.

Quoi qu'il en soit, c'est un exemple qui illustre la nécessité non seulement de mieux concerter les intervenants, mais d'instaurer un mécanisme permettant d'arbitrer les conflits, le cas échéant ; cet exemple illustre également la nécessité d'une concertation à l'échelle de notre MRC. Il suggère enfin qu'il faut un plan articulé en ce qui regarde l'intégration des diverses utilisations du milieu forestier, des projets en cours et à venir, et à cet égard notre situation n'est certainement pas unique. Il arrive que de tels choix peuvent s'avérer douloureux dans un contexte où prévaut le rendement soutenu et où la production de matière ligneuse reste la priorité. Cependant, ils ne sont pas impossibles et doivent être faits dans la transparence et dans la concertation.

3. Des intervenants qui se multiplient et veulent changer des choses

Chose certaine, le nombre d'organismes préoccupés ou concernés par la gestion de la forêt publique ne cesse d'augmenter et la mise sur pied, chez nous, du Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia est certainement une bonne chose, d'autant plus que la rivière Matapédia est une rivière à saumon dont l'importance sur le plan écologique et économique est indéniable. Mais le Conseil de bassin versant est un intervenant de plus avec lequel les industriels, les entrepreneurs forestiers et le MRNFP auront à travailler, car un des mandats de ce conseil est de voir à ce que les activités forestières ne mettent pas en péril la qualité de l'eau du bassin de la Matapédia. Le Conseil de bassin versant souhaite incidemment que soit modifiée la gestion du milieu forestier pour que soient davantage prises en compte les préoccupations de la population envers les aspects écologiques de la forêt. Le Conseil de bassin versant s'ajoute à la Corporation d'exploitation des ressources fauniques Vallée de la Matapédia, gestionnaire de la ZEC Casault, à la Corporation de Gestion des rivières Matapédia et Patapédia, à Écolo Vallée et Mitis, à Alliance Nemtayé, au Groupe Proforêt, à l'Association des pêcheurs et chasseurs, aux promoteurs du Sentier international des Appalaches, à ceux de la route

Mic-mac, aux organismes de gestion en commun, aux promoteurs de projets de forêt habitée ou de projets de toutes sortes, etc.

Ceci pour dire que beaucoup de gens, beaucoup d'organismes, beaucoup d'associations se sentent directement concernés par la gestion de la forêt publique matapédiennne, que certains désirent y participer activement alors que d'autres souhaitent, pour leur part, avoir un meilleur accès à cette forêt. D'autres enfin veulent simplement pouvoir se prononcer sur le devenir de cette forêt et ils veulent le faire en toute connaissance de cause. Une des questions fondamentales qui se posent est donc la suivante : dans quel cadre et comment le milieu peut-il participer efficacement à la gestion de la forêt publique ? En outre, comment faire en sorte d'arbitrer efficacement les conflits réels ou potentiels entre les utilisateurs ? Autrement dit, le mode de gestion actuel permet-il la pleine participation de la population à la gestion de la forêt publique. La réponse est non parce que cette participation ne peut être restreinte au processus actuel de consultation des tiers et parce que, pour être valorisante et efficace, cette participation implique une modification des règles du jeu et une décentralisation de la gestion forestière.

POURQUOI CE DÉSIR DE PARTICIPER À UNE GESTION DÉCENTRALISÉE DE LA FORÊT PUBLIQUE ?

1. Pour mieux saisir les enjeux

En termes de superficie, aucune des MRC du Bas-Saint-Laurent n'est mieux pourvue en forêts du domaine public que la MRC de La Matapédia (274 683 ha, soit 28 % des forêts publiques du BSL) et aucune n'est mieux pourvue en forêts résineuses qui sont, comme on le sait, les plus convoitées par l'industrie du sciage.

Répartition des superficies *Forêt publique et privée* pour les MRC du BSL

MRC	Forêt publique Superficie forestière (ha)	Forêt privée Superficie (ha)
Matapédia	274 683	126 606
Matane	198 773	71 267
Mitis	83 204	67 381
Rimouski-Neigette	138 991	71 978
Basques	20 238	60 006
Rivière-du-Loup	15 039	63 277
Témiscouata	175 779	162 245
Kamouraska	99 745	66 651
TOTAL	1 006 452	689 411

(Source : MRC de la Matapédia)

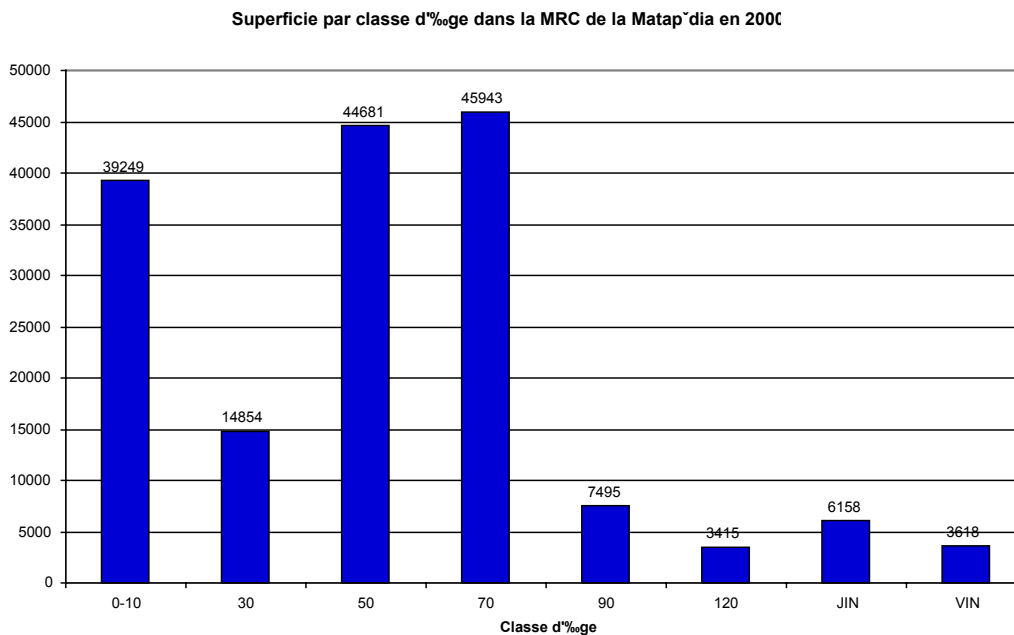
Par ailleurs, notre MRC a un taux de dépendance élevé vis-à-vis de la transformation de la matière ligneuse, car 80 % des emplois manufacturiers sont liés à la forêt et plus de la moitié des municipalités ont une unité de transformation de la matière ligneuse, primaire ou secondaire¹. Bien que tout le bois transformé dans notre région ne provienne pas de la forêt publique, on peut comprendre l'impact économique et social des baisses d'approvisionnement comme celles que nous avons connues en août 2000 et qui ont atteint 30 % dans le cas du plus important détenteur de CAAF. On peut comprendre aussi les déchirements qu'entraînent et ces baisses d'approvisionnement et la rationalisation en cours dans l'industrie du sciage résineux. Là encore, les citoyens de la Matapédia n'ont pas l'impression de saisir les véritables enjeux qui entourent cette rationalisation et qui

¹ Plan de développement du secteur de la transformation du bois dans la Vallée de la Matapédia; Service d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec, mai 2003, p. 26.

touchent parfois durement les travailleurs et les communautés forestières. Ces événements affaiblissent à coup sûr les liens de confiance qui doivent exister entre l'industrie, le gouvernement et la population. Ces liens doivent être rétablis et nous pensons que c'est par l'implication de la population dans la gestion des forêts du domaine public qu'ils peuvent l'être, du moins en partie. **Si les gens sont étroitement associés à cette gestion, notamment aux étapes de la planification forestière, donc à l'élaboration des scénarios d'aménagement, ils seront davantage en mesure de comprendre les véritables enjeux de la gestion des terres publiques et, de surcroît, les objectifs de l'industrie (de transformation et d'aménagement) ainsi que les difficultés auxquelles elle est confrontée.** Ce constat, il a été refait par ceux que nous avons consultés, soit par la plupart des intervenants forestiers de la région.

2. Pour influencer le devenir de notre forêt

Selon les constats de l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent, la forêt publique de la Matapédia compte, par rapport à la forêt de l'ensemble du BSL, une proportion plus importante de vieilles forêts. Elle dépasserait même, aux dires de cet organisme, le seuil de 20 % considéré comme minimal pour assurer la préservation de la biodiversité. Elle compte aussi une proportion relativement élevée de peuplements de la tranche de 50 – 70 ans, et cela est vrai pour les forêts feuillues comme pour les forêts résineuses (voir graphique ci-contre).



(Source : Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent)

Cependant, chacun sait que la pression est forte sur les peuplements résineux de la classe 50 - 70 ans et sur les peuplements plus âgés ; chacun sait qu'ils sont les plus convoités et les plus exploités, et chacun sait également que sur l'ensemble du territoire bas-laurentien les vieilles forêts sont en constante diminution. Au rythme actuel, selon les données de l'Observatoire, une rupture de stocks ou, si l'on veut, l'épuisement des beaux peuplements résineux est à prévoir dans le cas de l'unité de gestion 12, d'ici 15 à 20 ans, et ce, en dépit des réductions déjà opérées. Il est vrai que de nouvelles réductions d'allocations pourraient changer la donne et que la problématique semble moins aiguë que dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, mais le « pattern » est, pour le moment, sensiblement le même : comme pour le Bas-Saint-Laurent nous constatons qu'une proportion importante de la superficie de la forêt publique, soit près de 40 000 ha, est constituée de forêts âgées de 0 à 10 ans et que l'on rencontre peu de peuplements de 30 ans (voir le graphique de la page précédente).

Dans ces conditions, nous réclamons avec d'autres des mesures transitoires sur le plan sylvicole pour atténuer les effets d'un « trou appréhendé » dans la disponibilité de la matière ligneuse provenant des forêts publiques du BSL. Il faut en priorité diminuer la pression sur les beaux peuplements et les vieilles forêts et récolter les bois dits en perte, ce qui ne signifie pas qu'on doive le faire partout et partout de la même manière. Mais ce n'est pas suffisant, car il faut de toute évidence une stratégie d'aménagement qui conduise à un meilleur équilibre entre les classes d'âge, c'est-à-dire à une forêt normalisée. Bref, il faut faire des choix et la question qui se pose est de savoir si ces choix seront faits en vase clos ou s'ils reposeront sur une véritable participation du milieu. **Il faut garder en mémoire que ce sont les communautés locales qui doivent vivre avec les conséquences ou les répercussions des choix qui sont faits en matière de gestion de la forêt publique.**

3. Pour pouvoir instaurer une gestion forestière plus souple

En outre — c'est une récrimination continuelle de ceux qui interviennent en forêt —, il y a trop de normes, le cadre normatif est trop contraignant et il manque de souplesse. Il y a plusieurs conséquences à cet état de fait. Trois nous paraissent importantes.

1. Le cadre normatif actuel restreint l'autonomie professionnelle de ceux qui ont à planifier et exécuter les travaux de mise en valeur de la forêt publique, avec pour conséquence qu'il se sentent dévalorisés pour ne pas dire souvent totalement démotivés.
2. Il empêche la mise en pratique d'une foresterie au plus près des peuplements, donc d'une foresterie davantage conforme aux processus naturels qui gouvernent l'évolution des peuplements forestiers.
3. Il freine le développement de nouvelles formules de gestion sur la forêt publique. Cet excès de normes est par ailleurs une source continuelle de conflits.

Dans ce dernier cas, la MRC de La Matapédia peut citer l'exemple des projets de forêt habitée qu'elle pilote et qui restent assujettis au cadre normatif en vigueur même si l'échelle des interventions n'est pas nécessairement la même que sur la grande forêt publique, que les promoteurs de tels projets souhaitent appliquer une foresterie plus fine et que les communautés concernées n'ont peut-être pas les ressources et les moyens suffisants pour rentabiliser ces projets.

Les assouplissements recherchés au cadre normatif n'ont pas pour objectif de déboucher sur une foresterie moins rigoureuse, mais plutôt de parvenir à une modulation des normes sylvicoles ; autrement dit, il faut permettre aux professionnels qui interviennent sur le terrain de jouir de plus d'autonomie et de pratiquer une foresterie plus valorisante qui reposera sur la connaissance qu'ils ont du milieu. C'est une des conditions nécessaires pour intéresser une relève aux carrières et aux emplois liés à la foresterie : aménager la forêt doit dépasser l'application aveugle d'un cahier de normes qui selon certains ne cesse de s'épaissir.

Nous pensons que les normes pourront devenir plus conformes aux besoins des milieux aux attentes des professionnels chargés d'aménager la forêt publique en région quand on aura procédé à une décentralisation de la gestion des forêts publiques.

4. Pour faire en sorte que la forêt publique serve davantage au développement local

Participer davantage et plus efficacement à la gestion de la forêt publique répond à un besoin exprimé par beaucoup d'intervenants : il faut faire en sorte que cette forêt serve davantage au développement des communautés locales. À cet égard, la MRC de La Matapédia et plusieurs de ses citoyens ont déployé beaucoup d'efforts qui n'ont pas toujours reçu des gouvernements l'appui qu'il aurait fallu. Si bien que le constat général reste le même : notre région est une région-ressource, mais les conditions économiques de notre MRC ne s'améliorent guère, avec les conséquences que nous connaissons : diminution des services publics, baisse de la population, exode des jeunes, difficultés à maintenir les écoles, etc.

Il reste que la formation de la main-d'œuvre forestière, la nécessité de promouvoir la 2^e et 3^e transformation de la matière ligneuse, celle de stimuler la recherche pratique de même que le besoin de consolider les entreprises du milieu doivent figurer aux premiers rangs de nos priorités et qu'il est urgent que ces priorités deviennent aussi celles des gouvernements. Sinon, nous pourrions nous retrouver avec une forêt prospère gérée par un milieu totalement appauvri.

Ceci pour dire, notamment, qu'il faut soutenir l'industrie de la transformation primaire sur notre territoire, laquelle connaît, à l'image de celle de l'ensemble du Bas-Saint-

Laurent, des difficultés que tout le monde reconnaît. Sur ce point, la MRC reconnaît l'importance de chercher à maintenir les emplois existants et elle est prête à contribuer, dans la mesure de ses moyens, à des solutions constructives qui permettraient de le faire. Comme elle est prête à soutenir le développement de l'industrie de la seconde transformation du tremble pour laquelle existent encore des possibilités de développement. Mais elle souhaite appuyer des orientations qui font consensus.

Par ailleurs, la MRC est également d'avis qu'il faut accélérer le passage à la deuxième et troisième transformation de la matière ligneuse pour un ensemble de raisons dont la plus évidente est le fait que la matière ligneuse disponible pour la première transformation diminue et qu'il faut donc l'utiliser de manière plus efficace. Les constats faits sur les baisses d'approvisionnement et une éventuelle rupture de stock dans les peuplements résineux suffisent à justifier la nécessité pour notre MRC, comme pour le Bas-Saint-Laurent dans son ensemble, de prendre le virage de la 2^e et 3^e transformation. À cet égard, il n'y a pas de solutions miracles (particulièrement en ce qui a trait au résineux), mais nous aurons besoin d'efforts concertés sur plusieurs plans et pour que ce passage s'effectue, il nous faudra de toute évidence **accélérer l'acquisition des connaissances dans ce domaine**. C'est pourquoi **il nous semble indispensable de doter le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec d'un financement permanent**. Pour stimuler la 2^e et 3^e transformation, il faut certes offrir aux entreprises l'accès à un ensemble de services (réseautage, information, formation) mais il faut aussi qu'elles puissent trouver des solutions pratiques et innovatrices aux problèmes qu'elles rencontrent sur le plan de la conception et de la fabrication de nouveaux produits.

LA CONSULTATION DES TIERS : UNE APPROCHE À MODIFIER

Compte tenu de ce qui précède, est-il nécessaire de souligner que la consultation des tiers telle qu'elle se pratique actuellement est une approche qui ne permet pas d'atteindre les objectifs que nous venons de décrire ? Elle ne permet pas une véritable participation des milieux concernés à la gestion forestière. Des efforts sont faits en certains milieux, par exemple, pour rendre disponibles sur Internet les plans généraux d'aménagement forestier. On peut cependant douter de la fréquentation de ces sites et nous sommes convaincus que la participation des tiers exige davantage, qu'elle suppose que les intervenants soient non seulement informés, mais formés à la gestion de la forêt et qu'en outre un mécanisme d'arbitrage doit être instauré pour régler localement les conflits potentiels ou réels entre utilisateurs du milieu forestier.

Nous proposons donc que les intervenants soient impliqués au départ du processus, c'est-à-dire au moment de la confection des plans généraux d'aménagement, donc que ces plans soient conçus en partenariat avec le milieu. L'objectif qu'il faut rechercher est de permettre à la population d'être informée sur les hypothèses utilisées pour calculer la

possibilité forestière et sur les choix ou les scénarios d'aménagement qui découlent de ces hypothèses. En outre, elle doit connaître les conséquences économiques, écologiques et sociales des choix qui sont faits à l'intérieur des plans d'aménagement. Pour l'heure, tout le monde ou à peu près doute de la validité de ces hypothèses et soupçonne l'industrie ou le gouvernement de vouloir étirer la possibilité de récolte. Il y a un dicton gaspésien qui dit que « ce n'est pas en étirant un crabe qu'on obtient un homard... ». Autrement dit, il y va de l'intérêt général que le calcul de la possibilité forestière soit effectué avec le plus d'objectivité et de transparence possible et qui dit objectivité dit indépendance. C'est la condition nécessaire pour que la population puisse avoir l'assurance qu'en se prononçant sur les scénarios d'aménagement, elle se prononce sur quelque chose qui repose sur une base solide.

Une participation active à la confection des plans généraux d'aménagement ne réglerait pas tous les problèmes s'il n'y a pas, au niveau de la région ou de l'unité d'aménagement, un **plan d'intervention ou une stratégie globale** conçue avec la participation des intervenants et de la population. C'est l'absence d'un tel plan ou d'une vision à long terme qui est en partie responsable des difficultés que nous connaissons. Il faut trouver le moyen d'amener les intervenants de l'ensemble d'une région comme la nôtre à se concerter sur ce qu'il adviendra de la forêt publique. Or, en ce qui a trait à la concertation de ses milieux, la MRC de La Matapédia a développé un savoir-faire dans de nombreux domaines : planification socio-économique, aménagement et urbanisme, mise en commun de services municipaux, gestion des matières résiduelles, etc. Elle connaît bien les enjeux et les problématiques de son territoire, y compris pour le secteur forestier pour lequel elle a développé une expertise certaine.

En résumé, on doit **remplacer la consultation des tiers par des mécanismes de réelle participation des milieux et des intervenants concernés**, pour les raisons suivantes :

- les tiers (le nombre d'intervenants) ne cessent d'augmenter ;
- l'approche actuelle ne permet pas d'atteindre la transparence recherchée ;
- elle ne permet pas à la population d'influencer efficacement les choix effectués à l'intérieur des plans d'aménagement (scénarios) ni de juger des conséquences de ces choix ;
- elle est sans rapport avec la concertation au niveau d'une région, concertation qui devient de plus en plus pressante.

UNE MRC FORTEMENT CONCERNÉE PAR LA GESTION DE LA FORET PUBLIQUE

La MRC de La Matapédia est une de celles qui se sont le plus impliquées dans l'aménagement et le développement du territoire, en particulier dans le domaine des ressources forestières. Elle dispose d'ailleurs d'un service de foresterie et, au fil des ans :

- elle s'est vu confier la gestion déléguée des lots publics intramunicipaux ;
- elle a mené une expérience-pilote de forêt habitée ;
- elle a pris en charge la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2) ;
- elle assume le fonctionnement d'un comité multiressource et multipartite dont le mandat est de s'assurer que la MRC respecte les conditions prévues à l'entente de délégation de gestion des TPI, de faire des recommandations concernant la priorité à donner à certains travaux et à l'utilisation du fonds de mise en valeur mis sur pied dans le cadre de l'entente ; de plus, le comité multiressource participe à la gestion des divers projets de forêt habitée et des volets 2 ;
- enfin, la MRC oeuvre au développement de la Seigneurie du lac Matapédia et a mis de l'avant des projets de parc régional et de forêt habitée sur ce territoire.

Autre signe de ses préoccupations : la MRC a présenté des mémoires au moment de la mise à jour du *Régime forestier*, en 2000, à l'occasion de la *Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources* et concernant le *Regroupement des aires communes* en mai 2002.

Une constante se dégage certainement de l'ensemble de ses interventions : parce qu'elle est à l'écoute de ses communautés locales, ses actions sont orientées vers la consolidation de ses milieux et cherchent à maximiser le rôle de la forêt dans le développement de l'économie de son territoire. Ces initiatives donnent à penser que des changements majeurs sont survenus chez nous dans la culture entourant la gestion de la forêt publique et les milieux nous paraissent résolus à participer de manière concrète et compétente à cette gestion, pour peu qu'on leur en fournisse et l'occasion et les moyens. Une des conditions nécessaires de cette participation, et peut-être la toute première, c'est évidemment **le rapprochement de la gestion de la forêt publique des communautés locales.**

UN APPUI À LA PROPOSITION RÉGIONALE

La MRC de La Matapédia est informée d'une proposition de décentralisation de la gestion forestière mise de l'avant par plusieurs intervenants en collaboration avec l'industrie forestière régionale et pilotée par le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent (CRCD). La MRC appuie cette proposition dans son ensemble, à l'instar des intervenants qu'elle a consultés, et ce, pour diverses raisons :

- il s'agit d'un virage historique où, pour la première fois, l'industrie et le ministère délégueraient au milieu, **sur une base volontaire**, certaines responsabilités en matière de gestion et de planification forestière ;
- cette proposition partage les responsabilités au niveau de la gestion de la forêt publique et le MRNFP et l'industrie ne sont plus les seuls à être pointés du doigt ;
- elle confierait à des mandataires les divers niveaux de planification en vigueur, y compris le calcul de la possibilité forestière ;
- elle associe les milieux à la gestion de la forêt publique et assure une meilleure transparence à cet égard (via la mise sur pied d'une Commission forestière régionale) ;
- elle responsabilise la région du Bas-Saint-Laurent et lui permet d'agir concrètement sur l'utilisation qui est faite de la forêt publique ;
- elle contribuerait enfin à revaloriser l'image de la forêt publique, y compris celle de l'industrie.

En outre, cette proposition de décentralisation de la gestion forestière reçoit l'appui de la MRC de La Matapédia parce que celle-ci réclame depuis longtemps que la gestion de la forêt publique soit rapprochée des milieux.

NOS RECOMMANDATIONS

SUR LA GESTION DÉCENTRALISÉE ET LA PROPOSITION RÉGIONALE

1-A RECOMMANDATION

- Compte tenu de l'appui que la MRC de La Matapédia et les intervenants consultés accordent à la proposition de gestion partagée et décentralisée telle que mise de l'avant par divers intervenants du Bas-Saint-Laurent ;
- Compte tenu que cette proposition suggère la mise sur pied d'une *commission forestière régionale* qui désignerait des mandataires pour assumer les étapes de la planification forestière (calcul de la possibilité, confection des plans généraux d'aménagement et des plans annuels) ;
- Compte tenu qu'une gestion partagée et décentralisée assurerait une meilleure transparence au niveau de la gestion de la forêt publique et que la proposition régionale tend à permettre une plus grande objectivité au niveau du calcul de la possibilité forestière (volume de bois à récolter) et des plans généraux d'aménagement qui en découlent ;
- Compte du désir de la population et des intervenants d'être associés directement à la conception et la mise en œuvre de ces plans d'aménagement et de façon générale à la gestion de la forêt publique ;
- Compte tenu de la nécessité de rapprocher les divers niveaux de planification le plus près possible des intervenants locaux et compte tenu que la proposition régionale suggère de confier à des mandataires les divers niveaux de la planification forestière;

Nous recommandons à la Commission Coulombe de retenir dans ses priorités la décentralisation et le partage de la gestion de la forêt publique tels que mis de l'avant dans le cadre de la proposition régionale

1-B RECOMMANDATION

Nous recommandons de plus, qu'advenant une telle décentralisation et la mise sur pied d'une *Commission forestière régionale*, le ou les mandataires prévus dans le cadre de cette proposition régionale soient situés au niveau de l'unité territoriale d'aménagement forestier.

2^e RECOMMANDATION

SUR LA CONCERTATION DES INTERVENANTS

- Compte tenu de la nécessité d'assurer le maximum de transparence en ce qui concerne les activités de planification en forêt publique ;
- Compte tenu de l'importance de la forêt publique dans la MRC de La Matapédia ;
- Compte tenu que les intervenants et la population en général ont manifesté le souhait non seulement d'être consultés, mais également d'être associés plus étroitement à la conception et à la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- Compte tenu de la nécessité d'impliquer les intervenants au point de départ des différentes étapes de la planification forestière ;
- Compte tenu que la «consultation des tiers» est une responsabilité qui appartient à l'industrie et que le gouvernement a déjà manifesté, lors des consultations sur la révision du Régime forestier, son désir d'élargir et de faciliter la participation du public dans le cadre de la production des plans d'aménagement, et qu'à cet égard il a reçu des appuis, dont celui de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec ;
- Compte tenu de la complexité inhérente à la gestion de la forêt publique et du besoin de faire en sorte que la population et les intervenants en saisissent les enjeux et soient pleinement informés des conséquences des choix effectués en ce domaine ;
- Compte tenu de l'expertise développée dans la MRC de La Matapédia relativement à la gestion de la forêt publique intramunicipale, à l'encadrement des intervenants, à la formation liée à la foresterie, etc. ;
- Compte tenu, en conséquence, de la nécessité de former et d'outiller les intervenants et de les concerter pour qu'ils participent efficacement et positivement à cette gestion, notamment à la préparation des plans d'aménagement.

À L'ÉCHELLE DU CAAF

2-A. Nous recommandons de remplacer l'actuelle « consultation des tiers » par un mécanisme plus efficace de concertation et de participation des intervenants directement concernés par la gestion de la forêt publique et par les différentes étapes de la planification forestière ; le cas échéant la MRC de la Matapédia souhaite être partie prenante au processus ou mécanisme mis en place.

À L'ÉCHELLE DE L'UNITÉ TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT

- Compte tenu du besoin d'une vision globale et de la nécessité d'établir une stratégie concernant l'utilisation et l'aménagement de la forêt publique matapédiennne ;
- compte tenu du désir des intervenants du milieu et de la population en général d'être associés à l'établissement d'une telle stratégie pour que l'utilisation qui sera faite de la forêt publique dans les années à venir corresponde à leurs attentes ;
- compte tenu de la nécessité de concerter les intervenants et les détenteurs de CAAF à l'intérieur d'une unité d'aménagement pour élaborer une telle stratégie.

2-B Nous recommandons de mettre en place un mécanisme ou une table de concertation de tous les intervenants au niveau des unités d'aménagement et que cette responsabilité soit dévolue aux MRC. À cet égard, la MRC de La Matapédia se dit prête à agir immédiatement.

SUR L'ASSOULISSEMENT DU CADRE NORMATIF

3° RECOMMANDATION

- Compte tenu du besoin de valoriser le travail effectué par les forestiers professionnels et de reconnaître l'expertise de ceux qui interviennent sur le terrain ;
- Compte tenu de la nécessité de parvenir à une foresterie plus conforme aux caractéristiques écologiques des peuplements, soit d'une foresterie plus près du terrain ;
- Compte tenu que tout le monde, ou à peu près, s'entend pour reconnaître la nécessité d'une modulation des normes sylvicoles en fonction des caractéristiques des milieux et des régions ;
- Compte tenu qu'un assouplissement du cadre normatif ne serait pas synonyme d'une foresterie moins rigoureuse ;
- Compte tenu que le manque d'autonomie tend à dévaloriser le travail des forestiers professionnels.

Nous recommandons que soit assoupli le cadre normatif actuel de manière à permettre une foresterie plus conforme aux caractéristiques des peuplements et reposant davantage sur les connaissances pratiques et techniques des forestiers qui interviennent dans nos milieux.

SUR LE FINANCEMENT DE NOS OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

4^e RECOMMANDATION

- Compte tenu que le passage à la 2^e et 3^e transformation de la matière ligneuse s'impose, notamment en raison de la diminution de la possibilité forestière et parce qu'elle est créatrice d'emplois ;
- Compte tenu que ce passage à la 2^e et 3^e transformation exige l'acquisition des connaissances en ce domaine tout en considérant que des efforts doivent être déployés pour soutenir la transformation primaire ;
- Compte tenu qu'il nous faut faire en sorte que la forêt publique serve davantage au maintien des communautés locales ;
- Compte tenu que le milieu matapédien possède une expertise reconnue en matière d'aménagement de la forêt et en transformation des produits forestiers ;
- Compte tenu que l'industrie et les intervenants locaux et régionaux utilisent ou bénéficient des outils de développement que sont le Service d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX), le Centre de formation et d'expertise en foresterie de l'Est-du-Québec, le programme collégial en transformation des produits forestiers, etc.

Nous recommandons que soit accordé un financement permanent qui permettrait le maintien et la consolidation de nos outils de développement liés à la foresterie.

CONCLUSION

En résumé, nous pouvons dégager des recommandations faites les 4 éléments suivants qui constituent, en somme, la position que notre groupe de consultation dégage des représentations qui lui ont été faites :

1. Nous donnons notre appui à la proposition régionale concernant la gestion déléguée de la forêt publique, y compris à la mise sur pied d'une commission régionale dont une des compétences serait de désigner des mandataires pour assurer les divers niveaux de la planification forestière ; nous soulignons la nécessité que les mandataires en question se situent le plus près possible de notre milieu, c'est-à-dire au niveau de l'unité d'aménagement, laquelle correspond essentiellement au territoire de notre MRC ;
2. La MRC de La Matapédia suggère de remplacer la consultation des tiers par un réel mécanisme de participation du milieu, de la population et des intervenants, mécanisme qui permettrait la concertation au niveau des plans généraux d'aménagement, et, à cet égard, la MRC demande à être partie prenante du mécanisme en question ; elle suggère également la mise en place d'un second mécanisme ou d'une table de concertation au niveau de son territoire dans le but de permettre la participation du milieu à l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'ensemble pour la forêt publique matapédienne, le but étant de doter la région d'une stratégie globale concernant le devenir de la forêt publique matapédienne. Sur ce plan, la MRC souhaite que l'on reconnaisse son expertise en matière de concertation des intervenants et de ses citoyens et elle désire s'engager immédiatement à animer, informer et au besoin former les intervenants de même qu'à structurer le mécanisme de concertation souhaité.
3. Nous réclamons que le cadre normatif (normes sylvicoles) soit assoupli pour permettre une foresterie plus conforme aux particularités locales et pour contribuer à la valorisation du travail effectué par les forestiers professionnels en région;
4. Nous soulignons, par ailleurs, la nécessité de consolider nos outils de développement, notamment dans l'optique de soutenir l'industrie de la transformation sur notre territoire et dans l'optique, entre autres, de favoriser le virage vers la 2^e et 3^e transformation et d'améliorer la formation de la main-d'œuvre forestière.

Fait à Amqui,

Laval Morin
Président du Groupe de consultation
sur la gestion de la forêt publique de
MRC de La Matapédia

Philippe Marquis,
Maire de Sainte-Marguerite

Fernand Guimond,
Corporation de gestion des rivières
Matapédia et Patapédia

Pierre Lepage,
Enseignant au Centre de Formation
et d'extension en foresterie de l'Est
du Québec

Lise D'Auteuil,
Écolo-Vallée Matapédia-Mitis

Claude Rivard,
Causapscal

Jean-Pierre Morneau,
MRC de La Matapédia

Raymond Bonin,
Secrétaire du Groupe de consultation
sur la gestion de la forêt publique de la
MRC de La Matapédia

